

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020

Vous êtes invité.e à vous trouver, le mercredi 7 octobre 2020, à 18 h 30, en l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1. Approbation du Règlement intérieur du Conseil municipal.
- 2. Information sur le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.
- Admission en non-valeur 2020.
- **4.** Budget Principal : décision modificative n° 1.
- **5.** Budget de l'Eau Potable : décision modificative n° 1.
- **6.** Budget de l'assainissement : décision modificative n° 1.
- **7.** Réhabilitation de la salle sportive Palas.
- **8.** Désignation des représentant.e.s de la commune au sein du conseil d'administration du Centre social La-Haut.
- 9. Désignation des délégué.e.s de la commune au sein de l'association AMORCE.
- **10.** Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent.
- **11.** Créations d'emplois permanents.
- **12.** Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi à temps non complet.

DIRECTION VIE DE LA CITÉ

- **13.** Attribution de subventions exceptionnelles.
- **14.** Contrat Enfance Jeunesse Politique Educative Locale Actions 2020.
- **15.** Convention d'occupation temporaire de locaux scolaires (Lycée Jules Supervielle).
- Règlement intérieur des temps périscolaires dans les écoles d'Oloron Sainte-Marie.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- Redevance d'occupation du domaine public dans le cadre des travaux de l'OPAH-RU.
- **18.** Modifications du groupement de commandes pour la fourniture, la maintenance et le contrôle des extincteurs.
- Dégrèvements d'eau 2020.
- 20. Dégrèvements d'assainissement 2020.
- **21.** Déclarations d'intention d'aliéner : renonciations au droit de préemption.
- 22. Décisions du Maire : information des conseiller.e.s municip.ales.aux.
- 23. Questions diverses.

Cette séance du Conseil municipal se déroulera à huis clos en raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie du COVID-19. Afin d'en préserver le caractère public, la séance sera diffusée en direct sur la chaîne You Tube « Ville d'OLORON SAINTE-MARIE ».

Le port du masque sera obligatoire durant toute la séance.

OLORON STE-MARIE, le 25 septembre 2020.

LE MAIRE,

Bernard UTHURRY

Les questions d'actualité, présentées sous forme de courrier adressé à Monsieur le Maire, devront être envoyées par mail (<u>l-paris@oloron-ste-marie.fr</u>) au plus tard le lundi 5 octobre 2020, à 18 h 30.